

Délibération 5.03

Création et adhésion au syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime

Intervention de Laurent JACQUES

Monsieur le Président,

Vous ne serez pas étonné de m'entendre dire que notre groupe confirme sa satisfaction à l'annonce de la création du syndicat mixte des ports de Seine-Maritime. Nous avons soutenu ce projet de longue date, je dirais même de trop longue date.

Le Département est propriétaire des ports du Tréport et de Fécamp depuis 1983 et du port de pêche du Havre depuis 2019.

Le port de Fécamp, pour lequel la CCI Seine Estuaire dispose de la délégation pour la partie outillage, a fait l'objet de très graves dysfonctionnements dus à une gestion largement contestable dans le cadre de cette délégation. Je n'épiloguerai pas sur le sujet.

Le port de pêche du Havre, géré en totalité par la même CCI, demeure dans une situation très fragile, après que le Département l'a sorti de l'ornière administrative dans lequel il se trouvait.

Quant au port du Tréport, sa situation est plus enviable, mais il ne fait aucun doute qu'elle peut encore être améliorée notamment sur la partie commerce.

Qu'il me soit tout de même permis de regretter le temps qu'il aura fallu pour arriver à cette solution dont on aurait pu espérer qu'elle soit mise en place bien plus tôt, d'autant plus que nous la réclamons depuis plus de deux ans.

Mais cela ne m'empêche pas de saluer le travail réalisé par le Département concernant les ports dont il a la charge. Je sais que notre collègue Alain Bazille, qui s'est beaucoup impliqué, n'a pas eu la tâche facile, notamment en raison des difficultés rencontrées avec les CCI.

Cette nouvelle gouvernance sous la forme d'un syndicat mixte, qui associe les EPCI concernés, ouvre un nouveau chapitre dans la vie maritime d'un Département qui porte bien son nom. Elle devra faire en sorte d'apporter un soutien concret aux agents et accorder aux marins-pêcheurs l'oreille attentive qui fait défaut du côté de l'État. Je ne développe pas sur l'importance de nos ports, le savoir-faire précieux de leurs salariés, l'utilité des professionnels qui les utilisent, le rapport présenté étant très complet à ce sujet.

Nous entendons prendre une part très active dans le fonctionnement de ce nouveau syndicat.